

PAKISTAN

Les meurtres d'ahmadis ne doivent pas rester impunis

Index AI : ASA 33/013/00

Amnesty International craint qu'une fois de plus, les attaques dont des membres de la communauté ahmadiyya viennent d'être la cible au Pakistan, ne donnent lieu à aucune enquête et ne restent impunies, ce qui pourrait laisser à penser que les autorités ferment les yeux sur ces violences.

Tôt dans la matinée du 30 octobre, plusieurs inconnus armés ont tiré sur des membres de la communauté ahmadiyya, à Ghatialian, un village aux environs de Sialkot (province du Pendjab), alors que ces fidèles sortaient de la mosquée, après la prière. Cinq d'entre eux ont été tués, dont un adolescent de seize ans. Dix autres ont été blessés. À la connaissance d'Amnesty International, cette attaque n'a été suivie d'aucune arrestation.

La tuerie du 30 octobre est intervenue sur fond de tensions entre les communautés religieuses du village. En 1999, une trêve avait été instaurée entre ahmadis et non-ahmadis, mais les actes de

violence aveugle se sont poursuivis à l'instigation de groupes islamistes. Les autorités locales n'auraient pris aucune mesure pour faire cesser les attaques sporadiques dont les ahmadis sont la cible.

Au Pakistan, les ahmadis sont considérés comme des hérétiques par les musulmans orthodoxes. Les membres de la communauté ahmadiyya ont été déclarés non musulmans en 1974, et en vertu de plusieurs lois adoptées ultérieurement, ceux qui professent, pratiquent ou propagent leur foi se rendent coupables d'une infraction pénale. Des dizaines d'ahmadis ont été inculpés aux termes de dispositions du Code pénal pakistanais sanctionnant des infractions à caractère religieux. Depuis le début de l'année, dans le seul district de Sialkot, des poursuites pénales ont été engagées contre 23 ahmadis, sur la base de chefs d'inculpation d'ordre religieux. Ces sept dernières années, une vingtaine d'ahmadis ont été tués par ceux qui s'opposent à leur foi.

Des organisations religieuses donnent libre cours aux appels à la violence contre les ahmadis, sans être inquiétées, pas plus que ne le sont les médias locaux qui diffusent leurs messages de haine et leurs appels à la violence.

Amnesty International n'a eu de cesse d'exhorter les gouvernements successifs du Pakistan à abroger les lois qui érigent en crimes des actes relevant de l'exercice du droit à la liberté de religion, à protéger les ahmadis contre les attaques dont ils sont la cible, à veiller à ce que les homicides dont sont victimes des membres de la communauté ahmadiyya fassent l'objet d'enquêtes et à ce que les auteurs présumés de tels agissements soient déférés à la justice.

« S'ils persistent à ne pas ouvrir d'enquêtes sur les attaques et les homicides dont les minorités religieuses sont victimes, les pouvoirs publics donneront l'impression qu'il est légitime de bafouer la loi et de tuer. Les autorités du Pakistan doivent condamner publiquement ces atteintes aux droits humains et veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour que les minorités

se sentent de nouveau en sécurité dans le pays, a souligné Amnesty International.

« Le chef du gouvernement pakistanais, Parvez Musharraf, a déclaré en octobre 1999 que la protection des minorités constituait une priorité pour son gouvernement. Le temps est venu de prouver qu'il ne s'agissait pas de vaines paroles. » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>